La Grèce recule sur des ristournes aux fraudeurs du fisc

Le gouvernement grec a retiré un amendement qui aurait permis aux fraudeurs de se mettre à peu de frais en règle avec le fisc, devant le tollé suscité par une mesure jugée trop protectrice vis-à-vis du gotha de l'évasion fiscale, a-t-on appris au ministère des Finances mardi 12 mars.

Ajoutée début mars à un projet de loi en cours de discussion au Parlement sur le marché boursier, la disposition étendait jusqu'à l'année 2007 une facilité fiscale qui était auparavant en vigueur jusqu'en 1991, et permettait des ristournes allant jusqu'à 80 % des amendes imposées aux fraudeurs du fisc.

L'amendement précisait qu'il s'agissait de permettre aux services fiscaux d'encaisser effectivement et rapidement le montant des redressements fiscaux, trop de sévérité risquant d'être contre-productive au vu de l'écroulement après 2009 de l'économie grecque et de la brutale chute du niveau de vie de ses habitants.

Mais pour le site Capital.gr, l'amendement était taillé sur mesure pour les fraudeurs de haut-vol désormais menacés de rendre des comptes car recensés sur une série de listes de détenteurs de comptes ou d'immobilier de luxe à l'étranger mises à la disposition des autorités grecques par diverses capitales.

La plus connue de cette liste, dite « Lagarde », recense, de fait jusqu'en 2007, les comptes de plus de 2.000 exilés fiscaux grecs en Suisse, dont nombre de personnalités politiques, médiatiques et des affaires.

L'affaire de l'amendement intervient alors qu'Athènes négocie avec une troïka très réticente les facilités de crédit pouvant être accordées aux Grecs endettés envers le fisc, la sécurité sociale et les banques, alors que plus de la moitié des foyers est selon une étude menacée d'insolvabilité, en cette quatrième année d'austérité et sixième de récession.